

DIPLÔME D'ÉTAT PAR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Modalités de dépôt en ligne des pièces administratives et artistiques

Date limite de dépôt du dossier de candidature sur la plateforme en ligne : dimanche 14 septembre 2025

Les documents déposés devront l'être au format PDF, à l'exception de la photo d'identité (JPEG). Merci de veiller à soumettre des documents renommés. Par exemple :
piece_identite_martin_dupont

Documents à fournir lors de votre candidature en ligne :

- Une pièce d'identité officielle (carte d'identité recto-verso, passeport, titre de séjour)
- Une photo d'identité au format portrait
- Curriculum Vitae à orientation artistique et professionnelle
- Photocopie de votre carte vitale
- Photocopie du baccalauréat ou équivalent
- Photocopie des diplômes universitaires/supérieurs éventuels
- Fiche attestation prérequis
- Fiche modèle attestation employeur. *Toutes vos attestations employeurs devront être en un seul et même fichier*
- Texte réflexif sur la vision de l'enseignement artistique du candidat ou de la candidate - 2 pages maximum (un tour d'horizon de ce qu'est enseigner la musique pour la personne)

À ne pas oublier pour finaliser votre candidature au concours d'entrée, au plus tard le dimanche 14 septembre 2025 :

- Votre paiement de 70 € correspondant aux droits d'inscription à l'examen d'entrée non remboursables (étape finale lors du dépôt de votre candidature).
Pour celles et ceux ayant sélectionné le mode de paiement par chèque : merci de renseigner TRÉSOR PUBLIC pour l'ordre et de l'envoyer à l'adresse suivante :
Marie-Laure LEVILAIN
Le Pont Supérieur - département musique
2 place Jean Normand
35200 RENNES
- Lien vers votre vidéo pour l'admissibilité à déposer sur ce formulaire
<https://bit.ly/4lnVhG4>
 - Une captation vidéo de l'interprétation personnelle **de deux pièces de répertoires distincts, et relevant toutes deux du domaine et de l'option du DE choisi**. L'un des deux enregistrements peut être un solo (non accompagné).

Seront observés : le niveau de spécialisation, les savoir-faire instrumentaux et musicaux dans le domaine et l'option du DE concerné. La qualité de l'enregistrement vidéo sur le plan de l'image et de la technique du son ne sera pas prise en compte au-delà du seuil « d'intelligibilité » du discours musical ;

Les spécificités techniques pour la vidéo

- Durée maximale : 8 minutes en tout ;
- Importation de la vidéo sur YouTube (ou équivalent) en visibilité "Non répertoriée"
- Pour le titre de votre vidéo : DISCIPLINE - NOM + prénom (ex : ACCOMPAGNEMENT - DUPONT Martin)

Pour toutes questions administratives, merci de contacter Marie-Laure Levilain /

mllevilain@lepontsuperieur.eu

Pour les questions d'ordre pédagogique, merci de contacter Anne-Laure Guenoux /

alguenoux@lepontsuperieur.eu

